



**Commune de Saint Privé**  
**ARRETE DU MAIRE N°10**

**Objet : Arrêté réglementant la circulation sur la route de Savianges pour la course cycliste Ronde Sud Bourgogne,**

**ARRETE**

**Le Maire de la Commune de SAINT-PRIVE**

- Vu la course cycliste « Ronde Sud Bourgogne »,
- Vu l'épreuve qui traversera la commune de SAINT PRIVE durant le 24 juillet 2022
- Vu que les concurrents emprunteront la route de Savianges sur la commune de Saint Privé.

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules est interdite sur la route de Savianges dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Les organisateurs sont chargés de la signalisation.

Article 3 : Les organisateurs et les services de la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Privé, le 13 juin 2022,

Le Maire,  
Antonio BARETELLA

